

## CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 3 décembre 1962**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU GABON

**M. l'Orateur:** Avant de commencer nos délibérations cet après-midi, je voudrais réclamer l'indulgence de la Chambre pour signaler aux députés la présence, à la tribune, d'un éminent visiteur, l'honorable Jean-Hilaire Aubame, ministre des Affaires étrangères de la République Gabonaise. Nous devons à un voyage officiel à Ottawa la présence de notre distingué visiteur. C'est la première fois qu'il nous rend visite. Nous savons que le Gabon est une république indépendante depuis le mois d'août 1960. Toutefois, notre visiteur se trouve au Canada en voyage d'affaires et nous a fait l'honneur de nous rendre visite. Tous les honorables députés voudront lui exprimer, par mon entremise, l'espoir de le voir revenir sous peu dans notre pays en visite officielle.

(Texte)

Je désire signaler à tous les honorables députés la présence, à la tribune du président, de Son Excellence le ministre des Affaires étrangères de la République du Gabon, M. Jean-Hilaire Aubame.

La visite actuelle de l'honorable ministre n'a aucun caractère officiel. Au fait, il est en visite officielle à New-York. Mais le président de la République était désireux qu'il visite le Canada.

Je suis certain d'exprimer les sentiments de tous en lui souhaitant la plus cordiale bienvenue et tout le succès possible, non seulement pour lui-même mais pour le peuple de la République Gabonaise.

J'espère que nous le reverrons de nouveau ici au Canada. Il exprimait, il y a quelques instants, son espoir de revenir au pays en visite officielle avant trop longtemps.

Encore une fois, nous lui souhaitons tout le succès qu'il désire.

(Traduction)

### QUESTIONS DE PRIVILÈGE

L'HON. M. PEARSON—À PROPOS D'UN DISCOURS  
DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

**L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition):** Je pose la question de privilège par suite de

la déclaration que le ministre de l'Agriculture a faite aujourd'hui, à Calgary. Je regrette de soulever la question en son absence, mais je tiens à saisir la première occasion qui se présente, étant donné surtout que le bureau du ministre a jugé opportun de publier le texte de la déclaration à midi, aujourd'hui.

La question de privilège se fonde sur le passage suivant du discours du ministre, extrait du communiqué:

Je répète aujourd'hui ce que j'ai dit à Regina: les membres du parti libéral et du Nouveau parti démocratique s'opposent à ce que nous vendions du blé à la Chine. Pas plus tard que vendredi le 23 novembre, les chefs de ces deux partis ont exposé leur position officielle à la Chambre des communes.

Cette déclaration du ministre de l'Agriculture est erronée, et les preuves que le ministre a apportées à l'appui accomplissent exactement le contraire, car au cours du débat du 14 novembre—et je suis revenu sur la question le 23 novembre—j'ai exposé notre attitude à l'égard de ces accords. Reprenant une déclaration que j'ai faite il y a plus d'un an, j'ai dit alors, comme en fait foi la page 1720 du compte rendu:

Après cette mise en garde au sujet du commerce avec les pays communistes comme la Chine,...

Commerce portant sur des produits qui n'ont aucune valeur stratégique.

...je répète que nous devons certainement augmenter autant que possible nos échanges commerciaux, peu importe avec quel pays.

J'ai dit ensuite que mon parti et moi-même approuvons les accords avec la Chine relatifs à la vente de blé, et je l'ai répété encore le 23 novembre. Par conséquent, non seulement la déclaration du ministre est-elle erronée, mais elle a été faite après que des précisions eurent été apportées à la Chambre pour lui fournir les renseignements qui se sont révélés exactement le contraire de sa déclaration. Pour cette raison, elle a dû aussi être faite de propos délibéré.

M. PETERS—A PROPOS D'UN DISCOURS DU  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Moi aussi, je veux poser la question de privilège, et pour les mêmes motifs que ceux du chef de l'opposition officielle. J'estime que notre position à cet égard est encore plus claire que celle des autres partis. A mon avis, le ministre doit des excuses à la Chambre et à la nation pour la fausse déclaration qu'il a faite et les inconvénients qu'il a créés.